



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110714

EVOLUTION DES MODALITES DE STATIONNEMENT - CREATION DE
NOUVEAUX TARIFS

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 mars 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION ET DE LA
SECURITE**

**EVOLUTION DES MODALITES DE STATIONNEMENT - CREATION
DE NOUVEAUX TARIFS**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La politique de stationnement, mise en œuvre depuis 2008, voit l'aboutissement d'améliorations techniques notables qui vont particulièrement faciliter la vie des usagers des parkings niortais : le déploiement d'un dispositif de signalétique dynamique, renseignant l'automobiliste sur les disponibilités des parkings du centre depuis les entrées de ville jusqu'à son point d'arrivée, la modernisation des modalités d'accès et de paiement du parking du Moulin du Milieu (barrières et caisses automatiques), et l'arrivée d'une nouvelle génération de boîtiers de paiement individuels en lien avec la mise en place du forfait actif sur les parkings : Tartifume, Bellune, Mégisserie, Capucins et Chanzy, à hauteur de 500 places au total.

Ces progrès en matière de gestion globale du stationnement et de la circulation sont complétés par une proposition tarifaire adaptée au plus près des usages constatés.

Aussi, afin de faciliter le stationnement des usagers, il est proposé à compter du 1^{er} mars 2012 :

- la création d'un tarif forfaitaire dans les parkings Marcel Paul, la Roulière, Espace Niortais, Brèche et Moulin du Milieu de 1,00 € TTC, pour tout usage d'une place de stationnement entre 12 heures et 14 heures du lundi au samedi inclus ;
- la création d'un tarif forfaitaire le dimanche et les jours fériés de 1,00 € pour tout stationnement ayant lieu entre 0 heure et 24 heures dans les parkings Marcel Paul, la Roulière, Espace Niortais et Brèche ;
- de modifier les plages de stationnement diurne et nocturne dans les parkings Marcel Paul et Roulière. Période diurne de 07 heures à 19 heures (au lieu de 07 heures à 21 heures). Période nocturne de 19 heures à 07 heures (au lieu de 21 heures à 07 heures) et de créer un forfait nuit au tarif de 3,00 € pour un stationnement de 19 heures à 7 heures ;
- de modifier les plages de stationnement diurne et nocturne dans les parkings Espace Niortais et Brèche. Période diurne de 07 heures à 19 heures (au lieu de 07 heures à 19 heures 30 mn). Période nocturne de 19 heures à 07 heures (au lieu de 19 heures 30 mn à 07 heures) ;
- de fractionner la 3^{ème} heure de stationnement horaire pour les parkings Espace Niortais, Moulin du Milieu et Brèche :
 - de 2 heures à 2 h 30 au tarif de 3,00 €
 - de 2 h 30 à 3 heures au tarif de 3,60 €
- de fixer la validité du forfait soirée d'un montant de 1,50 € TTC, le soir à partir de 19 heures jusqu'à 2 heures 30 le lendemain matin dans les parkings Marcel Paul, Roulière, Espace Niortais et Brèche ;
- d'ajuster les forfaits « badge perdu » au montant de 15,00 € TTC à Saint-Vaize et Jacques de Liniers pour proposer des tarifs identiques sur l'ensemble des parkings.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs ainsi que les modalités d'application présentés en annexe sous forme de tableaux ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE